

COMPTÉ-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
MARDI 1^{ER} JUILLET 2008 A 20H00

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES.

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET) M. Jacques BELLIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de Mme Dominique CONORT), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Guy-François PARMENTIER, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET) , M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET(à partir de la délibération n° 2008 07 02), M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT.

Absents excusés :

M. Claude VUILLIET, pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE
M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Olivier LEBRUN représenté par M. Jean GUILBERT
M. Georges DUTRUC-ROSSET représenté par M. Guy-François PARMENTIER
Mme Dominique CONORT, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 juin 2008

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2008.07.01 : Avenant n°2 au contrat « Barème D » avec Eco-Emballages.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°2 au contrat programme de durée barème D conclu avec Eco-Emballages;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant.*



2008.07.02 : Convention relative à la collecte et à l'élimination des imprimés non adressés avec l'éco-organisme EcoFolio.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Approuve les termes de la convention relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés non adressés.
- 2) Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant
- 3) Dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 7478 « Participations autres organismes »

2008.07.03 : Appel d'offres pour la mise à disposition de bacs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et tout document s'y rapportant ;
- 2) Dit que les crédits seront inscrits au budget 2008 de la communauté de communes Versailles Grand Parc comme suit :
 - les dépenses d'achat et de livraison de bacs à l'article «2188 Autres immobilisations corporelles»
 - les dépenses d'achat de logiciel à l'article «205 Concessions et droits similaires, brevets, licences...»
 - les dépenses de mise en place et maintenance de puces à l'article «6156 Maintenance »
 - les dépenses de réalisation d'enquêtes de conteneurisation à l'article «617 Etudes et recherches»

2008.07.04 : Modification des décrets de création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Décide de donner un avis favorable au projet de modification des décrets de création de l'établissement public foncier d'Ile de France et de l'établissement public foncier des Yvelines.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

